

L'assemblée municipale de lundi se penchera sur le budget 2010 : la situation financière est saine, mais la prudence est de mise.

Parmi les objets à l'ordre du jour de lundi, le budget 2010 de la commune sera soumis aux électeurs. Etabli avec prudence, il prévoit un excédent de charges de quelque 280'000 francs. Une perte expliquée essentiellement par la baisse des rentrées fiscales.

Le caissier municipal, Thierry Egger, a préparé le budget 2010 et les commentaires y relatifs qui seront présentés à l'assemblée municipale ordinaire du lundi 7 décembre prochain. Il y rappelle en préambule que la nouvelle répartition des impôts prélevés auprès des travailleurs frontaliers, entre communes et canton, engendre des diminutions de rentrées considérables. Pour l'année 2009, la perte atteindra quelque 350'000 francs.

Quotité maintenue

Malgré cette situation, le Conseil propose de maintenir la quotité en l'état, laquelle a été baissée rappelons-le d'un dixième en 2007.

La taxe annuelle de base pour l'enlèvement des ordures ménagères, par contre, subira une hausse de 39 %, liée à la fois aux déficits récurrents de ce service et à l'introduction de la tournée verte. La taxe au sac, elle aussi, sera revue à la hausse (2 francs par sac de 35 litres, notamment). Et le caissier de rappeler que le service des déchets doit impérativement être autofinancé, loi cantonale oblige.

Eau: du chaud et du froid...

En matière d'eau potable et d'eaux usées, deux services qui doivent également être autofinancés, les variations prévues sont opposées.

Le prix du mètre cube d'eau potable va baisser de 40 centimes, pour passer donc à 1 francs 70, des rentrées excédentaires ayant été enregistrées ces dernières années à ce poste.

Le compte de l'assainissement des eaux usées, au contraire, révèle des déficits depuis quelques exercices. Aussi décision a-t-elle été prise par les autorités d'augmenter de 40 centimes le prix du mètre cube, lequel passera à 3 francs.

Pas de réserve pour les bâtiments

Dans ses explications détaillées, le caissier s'arrête tout d'abord au poste de l'administration générale, dont les charges diminuent de 320'000 francs, entre les comptes 2008 et le budget 2010. C'est qu'au vu de la situation financière générale, les autorités proposent de ne rien attribuer, l'an prochain, au fonds pour l'entretien des bâtiments administratifs (400'000 francs attribués en 2008).

Au poste de la sécurité publique, une baisse des rentrées est due notamment au fait que les papiers d'identité ne seront plus délivrés par l'administration municipale.

En matière d'enseignement, le budget prévoit une légère baisse des charges, due à une diminution des frais prévus en matière d'entretien du mobilier notamment, le parc informatique ayant été intégralement renouvelé l'an dernier.

A ce niveau, le caissier souligne cependant que la rénovation totale du collège secondaire va provoquer à l'avenir une augmentation importante de la part communale au fonctionnement du syndicat secondaire.

Finances et impôts : la bouteille à l'encre

C'est évidemment au poste des finances et impôts que planent les plus grandes inconnues. Les impôts sur le bénéfice des SA, notamment, ont nettement diminué cette année par rapport aux prévisions, tandis que la nouvelle répartition des impôts des frontaliers fait perdre à la commune un manque à gagner équivalant à 1,5 dixième de quotité.

«Nous avons essayé d'être prudents, sans pour autant tomber dans la sinistrose», souligne Thierry Egger.

Des investissements modulables

En matière d'investissements, de gros morceaux attendent la commune ces prochaines années, par exemple pour l'évacuation des eaux claires parasites dans le quartier de la gare. Cependant, en cas de détérioration significative de la situation financière, certains travaux pourront être reportés dans le temps. Ainsi en va-t-il notamment du chantier rue des Prés 5, où seule urge l'enveloppe extérieure des bâtiments, dont la réalisation va d'ailleurs commencer incessamment.

«Le Conseil municipal est conscient qu'il va au devant d'années qui pourraient se révéler difficiles à gérer financièrement, mais en procédant par des investissements modulables dans le temps, il se donne les atouts nécessaires pour atteindre ses objectifs», conclut le caissier.

Compétences à revoir

Parmi les autres objets au menu de cette assemblée, mentionnons les modifications du règlement d'organisation de la commune municipale, lesquelles touchent aux compétences financières des différents organes, ainsi que le crédit de 160'000 francs demandé pour l'assainissement du chemin des Faulx. /cm-de